

Service des affaires éducatives



DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE ____/___ Enfant non domicilié à Brumath

Le dossier complet comprend la demande de dérogations et les justificatifs.

Il doit être accompagné de la fiche d'inscription complétée et des documents demandés sur celle-ci.

Les modalités d'examen des demandes de dérogation sont précisées au verso.

L'ENFANT (un formulaire à remplir par enfant)

Nom : Prénom :	Sexe : □ Masculin - □ Féminin		
Lieu de naissance : Do			
Adresse de l'enfant :			
L'enfant réside : ☐ chez les parents ☐ chez le père ☐ chez la mère ☐ chez ses tuteurs			
Maternelle : □ petite section - □ moyenne section - □ grande section			
Elémentaire : □ CP - □ CE1 - □ CE2 - □ CM1 - □ CM2 - □ Ulis			
Section: ☐ Monolingue ☐ Bilingue			
LA FAMILLE			
Situation familiale : □ célibataires □ mariés □ pac	sés □ vie maritale □ divorcés □ séparés □ veuf		
REPRESENTANT 1 : Mère	REPRESENTANT 2 : Père		
Nom:	Autorité parentale Oui ☐ Non ☐		
Prénom :	Nom:		
Date de naissance :	Prénom :		
Lieu de naissance :	Date de naissance :		
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :	Lieu de naissance :		
	Adresse (si différente de celle de l'enfant) :		
N° de téléphone portable :	N° de téléphone portable :		
Courriel:	Courriel :		
Profession:	Profession :		
Employeur :	Employeur:		
Lieu :	Lieu:		
L'enfant relève du secteur			
Dérogation demandée pour l'école			
Motif(s) (joindre justificatifs correspondants)			
 □ A. La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'a □ B. La commune de résidence ne propose pas un enseignement 			
☐ C. La commune de résidence n'assure pas directement ou ind			
de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées et les deux parents travaillent			
□ D. Un frère et/ou une sœur est d'ores et déjà scolarisé dans un établissement brumathois □ E. Raison d'ordre médical et/ou social			
☐ F. Décision de l'Education Nationale			
☐ G. Garde par les grands-parents ou un membre de la famille habitant BRUMATH☐ H. Raisons d'ordre professionnel			
Observations : (possibilité de joindre un courrier)			

1ère étape :

Modalités d'examen des demandes

La Ville de Brumath compte 2 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires. Les dépenses de fonctionnement de ces écoles sont assurées par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La Communauté d'Agglomération a par délibération défini pour chacune des écoles de Brumath un secteur scolaire, en fonction de l'implantation géographique et de capacité d'accueil des écoles.

- 1. Les familles non domiciliées à Brumath souhaitant scolariser leur enfant dans un établissement brumathois peuvent déposer une demande de dérogation scolaire.
- 2. La demande de dérogation scolaire, constituée du présent formulaire dûment complété et signé ainsi que des pièces justificatives correspondantes, est transmise avant la date limite de dépôt au service des affaires éducatives.
- 3. L'ensemble des demandes de dérogation est examiné par une commission de dérogation composée du Maire ou de son représentant, du Président de la d'Agglomération de Haguenau ou de son représentant, des directrices d'école ainsi que d'un représentant des associations de parents d'élèves.
- 4. La commission de dérogation se réunit une fois par an, à l'issue des périodes d'inscription scolaire, au plus tard début mai. En tant que de besoin, une seconde réunion de la commission peut être organisée avant la rentrée. La commission <u>émet un avis</u> en tenant compte des critères énumérés ci-après dans la limite des places disponibles et sous réserve du respect de l'équilibre des effectifs entre les différentes écoles de la Ville de Brumath :

Pour les enfants non domiciliés à Brumath, il est fait application des critères suivants :

Critères issus du cadre légal (code de l'éducation)	Justificatifs à produire
A. La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil dans ses écoles	Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence
B. La commune de résidence ne propose pas un enseignement bilingue français/allemand dans son (ou ses) école(s)	Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence
C. La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde d'enfants ou la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées et les deux parents travaillent	Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence et attestation des employeurs des parents
D. Un frère et/ou une sœur est d'ores et déjà scolarisé dans un établissement brumathois	Certificat de scolarité des frères/soeurs déjà inscrits (délivré par le directeur d'école)
E. Raison d'ordre médical et/ou social (proximité d'une structure sanitaire ou traitement médical de l'enfant)	Certificat médical du médecin scolaire et/ou avis du service médico-social
F. Décision de l'Education Nationale	Attestation motivée de l'Education Nationale

Critères complémentaires habituellement admis	Justificatifs à produire
G. Garde de l'enfant par un membre de la famille :	Attestation sur l'honneur des personnes (grands-
uniquement si l'enfant est gardé par des grands-	parents, membre de la famille) assurant la garde de
parents ou un membre de la famille domicilié à	l'enfant et justificatif de domicile et copie des pièces
Brumath	d'état civil attestant du lien de parenté.
H. Raisons d'ordre professionnel : les enfants du	
personnel (de l'Education Nationale, de la	Attestation sur l'honneur de la personne chargée de la
commune ou communauté de communes, des	garde de l'enfant et attestation de l'employeur.
commerçants ou entreprises) travaillant à Brumath	

- 5. Le Maire est seul responsable de la décision finale et de la notification de la réponse aux parents.
- 6. La demande de dérogation ne saurait créer aucun droit à son obtention



Scolarisation d'un enfant hors de la commune de Résidence

2^{èm} étape :

1.1. Avis de la <u>direction de l'école du lieu de résidence</u> :					
☐ Accordé			refusé		
Motif					
Date					
Nom/Qualité					
		Cachet de l'ét	ablissemer	nt et signatu	re
	1	•			
1.2. Avis du <u>Maire de la</u> cas de regroupeme		ence (et/ou, selor	ı le cas,	du Présid	dent en
_	,	П			
☐ Accordé		Ц	refusé		
Re à compléter par le Maire d	nseignements obligatoi le la Commune de résid (cocher la bonne case)		étent	OUI	NON
A. la commune de résidence décole(s)	dispose de la capacité d'a	ccueil dans son (ou se	es)		
B. la commune de résidence p (enseignement intensif sous fo			mand		
	C.1. la commune de résidence ou l'EPCI compétent assure directement ou indirectement un service de restauration scolaire				
C. 2. la commune de résidence indirectement la garde des enfagréées			rnelles		
Observations complémentaires			·		
Date					
Nom/Qualité					
		Cachet de	la Mairie e	t signature	



Engagements des Parents

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler tout changement (situation professionnelle, familiale) au service des Affaires Educatives où j'ai effectué ma demande.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du code pénal.

Brumath, le
Signature du / des parent(s)

PIÈCES JUSTIFICATIVES SUPPLEMENTAIRES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER	CADRE RESERVE AU SERVICE
Copie du livret de famille dans son intégralité	
Copie du justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois, bail de location, acte de vente,)	
Une photocopie des pages du carnet de santé correspondant aux vaccinations	
En cas de domiciles différents des parents, joindre un justificatif fixant la résidence principale de l'enfant. A défaut de jugement d'un tribunal, fournir une attestation sur l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant	
Attestation d'accord d'inscription de l'autre parent si les parents sont séparés	
Le cahier des charges pour une inscription Bilingue	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
ECOLE DU SECTEUR :	
 □ Identité □ Vaccins □ Domicile □ Attestation d'accueil □ Jugement □ Attestation accord d'inscription □ Cahier des charges Bilingue 	Décision du Maire : ☐ ACCORDÉ MOTIF : A - B - C - D - E ☐ REFUSÉ :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

Service des Affaires Educatives Maison de la Communauté 2 rue Jacques Kablé – 67170 BRUMATH Tél. : 03 90 29 13 29

Mèl: affaires.educatives.brumath@agglo-haguenau.fr

Mis à jour le 16/01/2020

